

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 37
Pouvoir : 6
Qui ont pris part à la délibération : 43
Votes exprimés : 43
POUR : 43
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
25 novembre 2025
Date d'affichage :
25 novembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée pouvoir à Christian OPIOLA – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Christophe GENTIL – Sandra PICART – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Stéphane BARDOUX absent excusé pouvoir à Christian LARDIN – Jean-Michel SABAN, absent excusé pouvoir à Clément POINTEAU – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée pouvoir à Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT absent excusé pouvoir à Pascal DUBOIS – Michel GCHWEINDER absent excusé pouvoir à Stéphane MOREL – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Christophe CHEYSSON absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT – Hubert NAULOT absent excusé pouvoir à Florian FRAYER
Absents excusés : Claude CATRIN – Sylvie CHARPIGNON – Nathalie LABOSSE
Absents : Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Pierre-Yves ROY – Bertrand LEBLANC

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

MARCHE DE COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE ET TRANSPORT DU VERRE

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, explique que le marché de collecte en apport volontaire et transport du verre expire le 31 décembre 2025.

Un dossier de consultation des entreprises a été élaboré.

La durée du marché est de 4 ans renouvelable 2 fois 1 an avec un démarrage au 1^{er} janvier 2026.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le 9 octobre 2025 sur la plateforme e-marchespublics.com et une publication a été réalisée au JOUE et au BOAMP.
La date de remise des offres était fixée au 12 novembre 2025.

La Communauté de Communes a reçu une offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre pour procéder à l'ouverture des plis.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} décembre 2025, a admis l'offre. Elle a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 50 points pour le prix de la prestation, 50 points pour sa valeur technique) et a décidé d'attribuer le marché comme suit :

- Etablissement GACHON, pour un prix à la tonne de 74.20 € HT soit un montant annuel estimatif de 26 786,20 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à signer le marché relatif à la collecte en apport volontaire et transport du verre avec l'établissement GACHON pour un prix à la tonne de 74.20 € HT soit un montant de 26 786,20 € HT

AUTORISE le Président à signer toute pièce et avenant se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 5/12/2025